

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-5105

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve

ARTICLE 21

I. – À l’alinéa 2, substituer aux mots :

« des délits prévus »

les mots :

« du délit prévu ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« ces délits »,

les mots :

« ce délit ».

III. – En conséquence, audit alinéa, substituer au mot :

« leur »,

le mot :

« son ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de mise en cohérence avec l'alinéa précédent.